

## SNUipp-FSU du Haut-Rhin

19 boulevard Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 / 06 86 31 37 42 E-Mail: [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)

notre site internet : <http://68.snuipp.fr> notre page facebook :

<http://www.facebook.com/snuippfsu.hautrhin>

Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale de l'Éducation Nationale.

**TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS**, pour défendre l'école publique et nos droits.

**N'hésitez-plus**, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !

Le bulletin d'adhésion en cliquant sur le lien : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>

*Se syndiquer en ligne* : <https://adherer.snuipp.fr/68>

### Mail aux écoles du Vendredi 7 mai 2021

Sur notre site : <https://68.snuipp.fr/spip.php?article9152>

### Sommaire

- 1) **Temps partiel refusé : le SNUipp-FSU à vos côtés**
- 2) **Mouvement : les prochaines étapes**
- 3) **Postes à profils : courrier intersyndical**
- 4) **Situation sanitaire : consigne syndicale en cas de non remplacement**
- 5) **Loi sur le climat : LA MARCHÉ D'APRÈS**
- 6) **Après le brassage, les palmes et le tuba**
- 7) **Communiqué de presse et pétition « Pas de profit sur la pandémie »**
- 8) **Les nouveautés sur notre site**
- 9) **Adhérer au SNUipp-FSU : une vraie bonne idée**

#### 1) **Temps partiel refusé : le SNUipp-FSU à vos cotés**

De nombreux collègues nous l'ont signalé : un refus de mande de temps partiel sur autorisation leur a été notifié par les services de la DSDEN. Ces refus concernent aussi des collègues aux situations personnelles ou médicales particulières.

Le SNUipp-FSU exige le droit à travailler à temps partiel pour tous et toutes sans condition.

**Vos élus vous invitent à porter recours gracieux de cette décision de refus et seront à vos côtés dans cette démarche. Contactez-nous : [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr) / 03 89 54 92 58**

Nous vous conseillons, dans le même temps, de saisir la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD compétente en matière d'examen des refus d'exercice à temps partiel) afin que

les élus du SNUipp-FSU puissent y défendre vos droits individuels et porter des revendications collective de droit à l'exercice à temps partiel.

### **Comment porter recours ?**

Envoyez un courrier au DASEN par voie hiérarchique c'est-à-dire sous couvert de votre IEN. Ce dernier doit mentionner la demande de recours gracieux et comporter toutes les informations susceptibles de modifier la décision initiale. N'oubliez pas d'y joindre tous documents attestant de la situation décrite dans votre courrier de recours. Et pensez à nous faire copie de votre dossier de recours complet.

### **Comment saisir la CAPD ?**

Contactez vos élus du SNUipp-FSU 68. Nous tenons une lettre de saisine de la CAPD à votre disposition.

**Lire l'article « Refus de Temps Partiel sur autorisation : Utilisez votre droit de recours » :**  
<https://68.snuipp.fr/spip.php?article6012>

## **2) Mouvement : les prochaines étapes**

La phase de saisie des vœux du mouvement intra-départemental est terminée. Voici les prochaines étapes à ne pas manquer :

**Mercredi 12 mai : envoi de l'accusé de réception par les services de la DSDEN.** Envoyé par mail sur la messagerie électronique indiquée lors de la saisie des vœux, cet AR récapitulera vos vœux et vous indiquera le barème retenu pour chacun d'entre eux.

Pensez à vérifier la conformité entre le barème retenu par l'administration et celui que vous avez calculé.

**Du mercredi 12 mai au mercredi 26 mai : correction du barème.** Si vous constatez un hiatus entre le barème transmis par l'administration et celui que vous avez calculé : renvoyez la fiche de demande de correction de votre barème à la DSDEN (annexe6 accompagnée d'une copie du barème envoyé par l'administration)

**A partir du jeudi 27 mai : envoi de l'accusé de réception avec barème définitif.** Aucune correction n'est possible à partir de cette date.

**A partir du 7 juin : publication des résultats sur l'application MVT1D**

### **Vos élus du SNUipp-FSU68 sont à vos côtés :**

- **Dès maintenant : faites vérifier votre barème par vos élus du SNUipp-FSU** afin de pouvoir le comparer au barème qui vous sera envoyé le 12 mai par les services de la DSDEN.

Pour cela renvoyez-nous la fiche de vérification syndicale:

<https://e-mouvement.snuipp.fr/68/documents/notices-235>

- **Dès le 12 mai et avant le 26 mai : nous vous accompagnons dans vos démarches de demande de correction du barème**

Contactez-nous : [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr) / 03 89 54 92 58

## **3) Postes à profils : le courrier intersyndical**

**L'intersyndicale SNUipp-FSU 68, SGEN-CFDT Alsace, SE-Unsa 68 et SNUDI-FO 68 a écrit à l'IA-DASEN pour rappeler son opposition au recrutement des collègues sur les classes dédoublées en éducation prioritaire via des entretiens de vérification de compétence.**

Le DASEN a répondu de manière évasive, indiquant qu'il porterait un regard bienveillant sur ces situations particulières.

Le courrier intersyndical au DASEN : [https://68.snuipp.fr/IMG/pdf/20210413Courrier\\_IA-DASEN\\_profilage\\_postes\\_GS\\_CP\\_CE1\\_dedoubles.pdf](https://68.snuipp.fr/IMG/pdf/20210413Courrier_IA-DASEN_profilage_postes_GS_CP_CE1_dedoubles.pdf)

La réponse du DASEN : [https://68.snuipp.fr/IMG/pdf/2021-04-14\\_Courrier\\_profilage\\_postes\\_GS\\_CP\\_CE1\\_dedoubles\\_no\\_33.pdf](https://68.snuipp.fr/IMG/pdf/2021-04-14_Courrier_profilage_postes_GS_CP_CE1_dedoubles_no_33.pdf)

**Une demande d'audience intersyndicale est envisagée afin d'aborder la problématique des postes à profil et à exigences particulières avec le nouveau DASEN.**

Pour rappel : Vos élu·es du SNUipp-FSU68 dénoncent ces situations de recrutement sans transparence ni équité au nom de l'adéquation (sic) « poste/profil » et de « l'intérêt du service » et revendiquent un recrutement uniquement basé sur le diplôme professionnel (Cappei, liste d'aptitude...) et le barème.

Car, ne nous y trompons pas, le but réel du profilage n'est pas de mieux pourvoir les postes ou de choisir des enseignant·es qui auraient plus de compétences pour mieux faire réussir les élèves. Non ! Le profilage introduit l'idée que tou·tes les enseignant·es ne se valent pas. Il s'inscrit dans une politique de contractualisation, d'individualisation et de mise en concurrence des personnels. Il remet en cause les droits collectifs des agent·es et ne garantit plus le traitement équitable de tou·tes les enseignant·es . Il permet aussi à l'administration de se dédouaner de ses responsabilités vis-à-vis de la formation des enseignant·es , du taux d'encadrement dans les classes et de la réussite des élèves. Plus besoin de former les enseignant·es , il suffit juste de choisir ceux/celles qui auraient déjà les compétences. Plus besoin de donner les moyens à l'école, il suffit de choisir des enseignant·es "labélisé·es« profilé·es par la DSDEN ».

**Pour une école de qualité, pour des enseignant·es de haut niveau, c'est de formation dont nous avons besoin, pas de sélection.**

#### **4) Non remplacement d'un collègue : des consignes hiérarchiques contradictoires**

**Note du DASEN à destination des IEN, FAQ ministérielle, indications de la Rectrice : il est bien compliqué d'y voir clair tant les consignes émises par les différents niveaux hiérarchiques en cas d'absence non remplacée d'un PE paraissent contradictoires.**

Petit rappel :

- FAQ : interdit la répartition des élèves d'un PE absent
- DASEN du 68 : autorise la répartition à raison de 1 élève par classe, si possible
- Rectrice : rappelle les consignes ministérielles qui interdisent la répartition et autorisation de surveillance des élèves des PE absents par un volontaire en service civique

**Nous avons interpellé le DASEN du Haut-Rhin au sujet de ces consignes contradictoires et lui avons demandé :**

- de clarifier la situation et les consignes

- de diffuser un protocole d'accueil des élèves dans les écoles

Lire le courrier au DASEN : <https://68.snuipp.fr/spip.php?article9120>

**Pour le SNUipp-FSU 68, le protocole sanitaire est clair : LIMITER LE BRASSAGE AU MAXIMUM.**

Aussi le SNUipp-FSU68 répète la consigne syndicale suivante

**En cas d'absence non remplacée d'un-e enseignant-e, les élèves ne sont pas répartis mais invités à rester chez eux.**

Faites nous remonter les cas d'absence non remplacée afin que nous puissions interpellier le DASEN : [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr) / 03 89 54 92 58

Signalez-nous également toute pression de votre IEN pour répartir les élèves.

De plus, les chiffres du ministère continuent de sous estimer l'ampleur de la pandémie dans les écoles. Le SNUipp-FSU propose un outil de recensement des jours de classe non remplacés dans les écoles.

**Déclarer des jours de classe non remplacés pour alimenter l'enquête nationale :**

[https://non-remplacement.snuipp.fr/?utm\\_source=sendinblue&utm\\_campaign=lettreInfo2903&utm\\_medium=email](https://non-remplacement.snuipp.fr/?utm_source=sendinblue&utm_campaign=lettreInfo2903&utm_medium=email)

## 5) Loi sur le climat : LA MARCHÉ D'APRÈS

Le 9 mai, juste après le vote de la loi à l'Assemblée Nationale, nous marcherons pour dénoncer le manque d'ambition du gouvernement qui refuse de faire face à l'urgence écologique, et nous unir face aux défis qui nous attendent.

**Loi sur le climat : la marche d'après**  
**Manifestation intersyndicale et associative**  
**MULHOUSE**  
**Dimanche 9 mai**  
**14h30 Palais des sports**

Mobilisons-nous pour montrer que le désaveu de la loi est massif et généralisé ! Le gouvernement ne prend pas au sérieux l'urgence climatique, nous attendons toujours des mesures à la hauteur de la gravité de la situation !

Rendez-vous pour une marche conviviale et festive, bien entendu dans le respect des gestes barrières. Nous vous attendons en nombre !

## 6) Après le brassage, les palmes et le tuba...

A chacun sa façon d'honorer les personnels méritants.

À l'opposé des très révérencieuses Palmes Académiques, le SNUipp-FSU se contente d'attribuer le Tuba Académique...

Cette décoration est décernée par la CATA (Commission d'Attribution des Tubas Académiques) en toute dépendance du mouvement social et syndical ...

**La CATA s'est donc réunie... Elle a décidé d'attribuer son seizième « Tuba Académique » à...**

**... Monsieur Jean-Michel Blanquer, ministre du « tout va bien, on est prêt », mission prenante qui lui laisse néanmoins un peu de temps pour s'occuper de choses plus futiles.**

**En effet, le [Décret n° 2021-547 du 3 mai 2021](#) cause de « l'harmonisation de la taille des médailles et des rubans ».**

**Cela concerne « l'Ordre des palmes académiques » !!!**

Il y avait sans doute une urgence ministérielle en ces temps de commémoration du bicentenaire de la mort de l'inventeur moderne des fanfreluches et colifichets.

À moins que ce ne soit juste le hasard :

- Un ruban et une médaille trouvés au fond d'un tiroir, un peu de temps pour prendre le pied à coulisse, mesurer le tout, et s'apercevoir avec horreur que rien ne correspond aux canons du mérite !
- Un ministre obsédé par le mesurage, par la déification de ses évaluations, obnubilé par le reflet de sa suffisance ne pouvait laisser passer un tel outrage : il manquait 5 mm à la médaille, et le ruban était beaucoup trop mince !

•  
**En ces temps où, sur le terrain, la profession se trouve chaque jour un peu plus placée en situation de « démerdentiel », JM Blanquer mérite grandement de recevoir ce 16<sup>e</sup> Tuba Académique ... sans médaille ni ruban.**

## 7) Communiqué de presse et pétition « Pas de profit sur la pandémie »

Depuis des mois un regroupement de 34 organisations en France et de 350 en Europe milite pour que les vaccins soient reconnus comme biens communs de l'humanité et ont mis en ligne une pétition. Plus de 180 000 signatures ont été déjà recueillies à ce jour. Il demande donc que le gouvernement français modifie sa position au sein de l'OMC et vote enfin en faveur de la suspension de brevets .

Le communiqué de presse : <https://68.snuipp.fr/spip.php?article9148>

La pétition : <https://noprofitonpandemic.eu.fr/>

## 8) Les nouveautés sur notre site

Indemnités de fin de contrat : <https://68.snuipp.fr/spip.php?article9124>

Guide des prestations interministérielles d'action sociale 2021 : <https://68.snuipp.fr/spip.php?article7492>

## 9) Adhérer au SNUipp-FSU : une vraie bonne idée

**Une bonne idée pour soi-même : être conseillé·e par les représentant·es du personnel du SNUipp-FSU est souvent utile.** Pour, par exemple, trouver des informations sur le mouvement, savoir comment candidater, être défendu·e face à un·e IEN oublieux·se des droits des personnels, connaître les règles des temps partiels, être accompagné·e lors d'un entretien avec la DASEN, porter recours à une décision administrative, estimer le montant de sa retraite, ne pas rester isolé·e (...)

**Une bonne idée pour tou·tes : les conditions de travail ne s'amélioreront que par l'action collective** (salaires, effectifs par classe, formation, temps partiel, mobilité, avancement, respect..)

Se syndiquer, c'est être plus fort·es, efficaces, et constructif·ves ensemble pour défendre l'école, les droits de tou·tes et chacun·e.

Le SNUipp-FSU n'a pas d'autre financement et n'est pas subventionné: c'est la garantie de son indépendance.

Que vous soyez imposable ou non, 66% de la cotisation sont déductibles des impôts ou remboursables sous forme de crédit d'impôt.

**Bulletin d'adhésion :** <https://68.snuipp.fr/spip.php?article258>

